

**REGLEMENT ANNEXE U18**  
**Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre**  
**SAISON 2023 - 2024**



***Joueurs nés en 2005 ou 2006 ou 2007***  
*(Interdiction de faire jouer des U15 et U19)*

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 45 mn

**Article 1 : Organisation**

Le championnat U18 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental **pour le 1<sup>er</sup> Niveau** en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U18 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U18 D1 et D2 brassage pour la phase 1 et U18 Bi Départemental 1 puis Départemental 1 et 2 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

**Article 2 : Brassage « Départemental 1 » CHER**

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller.
- 1 poule de 8 équipes
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D1 du Cher classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> accéderont, si elles en ont vocation, au championnat U18 Bi Départemental 1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
  - ➔ Les équipes du championnat D1 du Cher classées 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> seront reversées avec les équipes classées 1<sup>ères</sup> des poules « A » et « B » du championnat D2 du Cher de la phase 1 en Championnat Départemental 1 du Cher de la Phase 2.
  - ➔ Les équipes du championnat D1 du Cher classées 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> seront reversées avec les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> place des poules « A » et « B » du championnat D2 du Cher de la phase 1 en Championnat Départemental 2 du Cher de la Phase 2.

**Article 3 : Brassage « Départemental 2 » - CHER**

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 2 poule de 6 équipes avec 1 exempt chacune
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes classées 1<sup>ères</sup> des poules « A » et « B » du championnat du Cher D1 de la phase 1 accéderont au Championnat Départemental 1 du Cher de la Phase 2 (cf. tableau récapitulatif).
  - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> place des poules « A » et « B » du championnat du Cher D2 de la phase 1 ainsi que les équipes classées 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> du championnat du Cher D1 de la phase 1 seront reversées en Championnat Départemental 2 du Cher de la Phase 2 (cf. tableau récapitulatif).

#### **Article 4 : Phase 2 - « U18 Bi Départemental 1 » - CHER & INDRE**

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
  - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du championnat D1 du cher de la phase 1 + 3 équipes D1 de l'Indre phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

**A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion U18 Bi Départemental 1 pour la saison 2023-2024.**

#### **Article 5 : Phase 2 - « U18 Départemental 1 » - CHER**

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Mai en matchs aller-retour.
  - ➔ 6 équipes composées des 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> du championnat D1 du Cher de la phase 1 plus les 1<sup>ers</sup> poules « A » et « B » du championnat D2 du Cher de la phase 1 (cf. tableau récapitulatif).

#### **Article 6 : Phase 2 - « U18 Départemental 2 » - CHER**

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Mai en matchs aller-retour.
  - ➔ 10 équipes réparties en 2 poules de 6 avec 1 exempt chacune composeront le championnat D2 du Cher de la phase 2 plus « x » équipes qui s'engageraient entre temps (cf. tableau récapitulatif).

#### **Article 7 : Coupes Départementales**

Toutes les équipes U18 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

#### **Article 8 :**

- **A l'issue de la saison 2023 / 2024, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2024 / 2025 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

#### **Article 9 :**

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.